



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Pierre Mauron / Nicolas Rime
Antenne sur le Moléson

QA 3077.12

I. Question

En automne 2011, le préfet de la Gruyère, devenu conseiller d'Etat entre-temps, était intervenu avec force et rapidité pour s'opposer à l'installation de cette antenne sur le Moléson. L'arrêt des travaux avait été ordonné. Parallèlement, le Conseil d'Etat, par le biais de son directeur de l'AEC de l'époque, avait aussi fait part de son mécontentement quant à la construction d'un tel ouvrage, tant pour ce dernier que pour la procédure et la communication qui avaient été faites par le DDPS.

Une fois le soufflé électoral retombé, qu'en est-il ? L'antenne semble toujours être entreposée, à Grandvillard, et la place pour la recevoir au sommet de la station sommitale n'a semble-t-il pas été modifiée. Le DDPS n'a en outre pas communiqué avoir changé sa position.

En mai 2012, le premier nommé avait posé des questions à ce sujet, en plenum, au directeur de l'AEC. Mais, suite à la récusation de ce dernier, les réponses n'ont pas pu être données clairement (BGC p. 933 et 934).

Nous posons dès lors les questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer qu'il est formellement opposé à la construction de cette antenne ?
2. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer qu'il mettra tout en oeuvre pour éviter la construction de cette antenne ?
3. Quelles solutions envisage le Conseil d'Etat pour régler définitivement ce problème et éviter la construction de cet ouvrage ?

1^{er} octobre 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat avait pris connaissance du projet d'installation d'une antenne sur le Moléson par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) en même temps que sa révélation publique par les médias, le 22 septembre 2011. Le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avait réagi le jour même par un courrier de protestation au chef du DDPS, M. le Conseiller fédéral Ueli Maurer. Ce courrier a eu comme conséquence directe l'arrêt des travaux d'installation de l'antenne. Depuis lors, une délégation du Conseil d'Etat a été chargée de suivre le développement de ce projet. C'est ainsi que dite délégation

a rencontré une première fois, le 5 avril 2012, le conseiller fédéral Maurer et des représentants du DDPS. Une deuxième séance avec des représentants du DDPS a eu lieu le 4 octobre 2012. A la demande de la délégation du Conseil d'Etat, des variantes font actuellement l'objet d'une étude, avec la mission principale de réduire l'impact d'une telle installation sur le paysage. Les résultats de cette étude sont attendus. Pour le Gouvernement, il s'agit d'attendre les analyses et les conclusions de ces investigations avant que le Conseil d'Etat, en toute connaissance de cause, puisse se déterminer sur les questions posées par les intervenants.

5 novembre 2012